Réf. Farde e-Assemblées : 2426991

N° OJ : 108

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Annulation de subsides nominatifs repris dans la liste des transferts votée par le Conseil communal du 08/02/2021.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu la liste des transferts reprenant des subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 8 février 2021;

Considérant que les événements mentionnés ci-dessous ne se sont pas tenus et/ou ont été annulés;

Considérant que pour l'ASBL Bruxelles Laïque, le subside octroyé en 2020 a servi pour l'édition 2021 du Festival des Libertés ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Supprimer les subsides nominatifs suivants de :
- 1.000,00 EUR au profit de l'ASBL Best of Violin pour le concours Grumiaux (Article 77210/33202);
- 5.000,00 EUR au profit de l'ASBL Bruxelles Laïque pour le Festival des Libertés 2020 (Article 77210/33202);
- 5.000,00 EUR au profit de la SRL Rossel & Cie pour les Nuits du Soir (Article 76210/32101);
- 1.500,00 EUR au profit de l'ASBL Swing It Brussels pour le Festival BRUX (76210/33202);
- 1.500,00 EUR au profit de l'ASBL PICOL, Partenariat Intégration Collaboration à Laeken (Article 77210/33202).

Article 2 : Les dépenses prévues sur les articles 76210/33202, 76210/32101 et 77210/33202 du budget ordinaire 2021 sont supprimées.

Annexes :